

**LISTE DES SOUSCRIPTEURS ET MONTANT DES SOMMES VERSEES
POUR CHACUN D'EUX**

version publique conforme au décret N° 2025-840 du 22 août 2025 relatif à la protection des informations relatives au domicile de certaines personnes physiques mentionnées au registre du commerce et des sociétés

Les associés ont déposé auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE les sommes suivantes :

Monsieur Vincent CHEVALLIER a souscrit au capital de la Société à hauteur de mille (1 000) actions d'un euro (1,00 €) de valeur nominale et intégralement libérées, soit la somme de mille euros (1 000,00 €).

Madame Leslie FLEUTRE a souscrit au capital de la Société à hauteur de mille (1 000) actions d'un euro (1,00 €) de valeur nominale et intégralement libérées, soit la somme de mille euros (1 000,00 €).

Soit la somme en numéraire de deux mille euros (2 000,00 €), correspondant à deux mille (2 000) actions de numéraire, d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €), souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi en date du 20 septembre 2025 par la Banque CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE dépositaire des fonds.

Fait le 22 septembre 2025

Vincent CHEVALLIER

Signé par :

1ECCAB6E512B4C9...

Leslie FLEUTRE

Signé par :

D3CF9D4578C5469...